



Déclaration n°2 de la CGT au CNESER Sur le Contrat de performance et d'objectifs du Centre national d'études spatiales

15 février 2022

Le CNESER a pour vocation d'intervenir sur les questions portant sur les universités ainsi que sur la recherche. Souvent, au regard des ordres du jour proposés, il apparaît que le CNESER est plus fréquemment consulté pour des dossiers portant sur les universités que sur la recherche (et disant cela j'ai bien conscience qu'il s'agit pour le moins d'un « doux euphémisme »).

Pour l'essentiel, la recherche n'est évoquée au CNESER qu'à l'occasion du budget et au mieux mal évoquée. La CGT avait en son temps demandé qu'au moins les Contrats d'objectifs et de performances fassent, avant signature par les organismes et leurs tutelles, l'objet d'une présentation et d'un débat au CNESER.

La raison de cette demande était double. D'une part, c'était l'occasion qu'au moins une fois tous les 5 ans le CNESER débattre des orientations, des objectifs et des moyens attribués à un grand organisme de recherches et d'autre part, cela aurait permis de rééquilibrer un tant soit peu les ordres du jour du CNESER et d'inscrire la recherche, certes encore modestement, mais un peu plus souvent à son agenda.

Le Contrat d'objectifs et de performances du CNES est en cours de parachèvement, de finalisation comme l'on dit dans les technostructures jamais avares de néologisme, de barbarisme et de franglais, puisqu'il doit faire l'objet d'une consultation des instances représentatives du personnel cette semaine avant d'être signé prochainement.

Mais *a priori* il ne semble pas prévu que le ministère envisage de le présenter au CNESER, il ne semble pas prévu que les orientations en matière spatiale puissent être débattues dans cette instance.

Dans le cadre des annonces faites par le président de la République pour France 2030, plusieurs milliards sont prévus pour le spatial, mais cela ne fera l'objet d'aucune présentation au CNESER et d'aucun débat.

Les représentants du personnel, toutes tendances confondues, ont voté une motion de défiance au Comité central social et économique du CNES (ce qui n'est arrivé que deux fois dans toute l'histoire du CNES), mais manifestement il s'agit d'un non-événement et la politique spatiale nationale n'a nul besoin d'être présentée et débattue au CNESER.

Une tribune extrêmement critique et inquiète est publiée dans le journal *Le Monde* signée par plusieurs dizaines de scientifiques qui représentent l'essentiel des laboratoires travaillant avec le CNES, mais au CNESER toujours rien ...

Le Contrat d'objectifs et de performances du CNES devrait être signé d'ici peu mais au CNESER comme toujours c'est un non-sujet.

Pourtant il serait intéressant que nous puissions en débattre :

- cela permettrait que le ministère explique au CNESER comment, avec une augmentation de la masse salariale de 0,6 % par an, il envisage de revaloriser les salaires et de mettre en place des mesures d'attractivité comme promis par la ministre par courrier en juillet 2020.
- Cela permettrait d'évoquer la transformation du CNES en agence de financement et dispensatrice de subventions à l'industrie.
- Cela permettrait de débattre du budget qui sacrifie la science au point que certains projets ont été arrêtés ces derniers mois et que le CNES n'a pas les moyens de lancer le moindre projet nouveau jusqu'en 2024 ou 2025.
- Cela permettrait de vous entendre sur l'objectif qui est imposé au CNES de ne plus spécifier techniquement ses projets, mais de les exprimer sous forme de besoins et de laisser à l'industrie seule le soin de décider de la réponse technique à y apporter.
- Cela permettrait de débattre de la subsidiarité telle que l'entend le COP et qui consiste à ce que le CNES ne fasse rien que l'industrie sache faire ... Connaissant les industriels jamais ils ne diront qu'ils ne savent pas faire ... Cela équivaut donc à ce que le CNES ne fasse rien ou si peu et devienne juste une gigantesque centrale d'achats.

Bref, cela permettrait de débattre au CNESER de recherche, de politique spatiale, et d'orientations stratégiques, mais aussi de salaires, de budgets, de projets, d'effectifs dans la recherche... Pour le dire autrement, cela permettrait au CNESER de faire ce qu'il à faire.

C'est pourquoi la CGT réitère sa demande que les contrats d'objectifs et de performances en cours d'élaboration fassent tous, avant leur signature par les organismes et leurs tutelles, l'objet d'une présentation et d'un débat au CNESER.

C'est pourquoi la CGT demande ce jour un engagement ferme du ministère devant cette instance sur ce point et lui demande de faire en sorte qu'aucun COP ne soit signé sans être d'abord passé devant cette instance.